



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

En préambule, M. le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2012,
- Libéralisation des droits de plantation.

D'autre part, M. le Maire souhaite retirer de l'ordre du jour le point relatif au régime indemnitaire des agents pour 2012. Ce point sera reporté au prochain conseil municipal en janvier 2012.

Le CM accepte à l'unanimité ces modifications à l'ordre du jour.

1) **Approbation du CR du 27 octobre 2011**

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2011 à l'approbation.

1 abstention (Guy-Charles AGUILAR)

Adopté à l'unanimité.

2) **Proposition d'acquisition de terrain**

Monsieur le Maire fait part d'une DIA arrivée en Mairie le 23 novembre 2011 concernant la parcelle cadastrée B n°587 situé à proximité de l'école maternelle.

Le propriétaire envisage la vente de cette parcelle, située en zone U2 du POS, de 3040 m² pour un montant de 220 000€ à un aménageur pour la réalisation d'un lotissement de 4 parcelles.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire des parcelles voisines depuis plus de 10 ans et que cette parcelle était inscrite en emplacement réservé dans le PLU annulé par le TA en janvier 2011. Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré le propriétaire qui accepte de céder cette parcelle à la Commune pour un montant de 170 000€.

Franck VIDAL ne participe pas au vote

1 contre (Pierre KORPAL), 1 abstention (Jocelyne KUZNIAK)

Adopté à la majorité.

3) **Intégration de parcelles dans le domaine communal**

Monsieur le Maire précise que le 1^{er} décembre dernier, il a signé, avec le propriétaire Monsieur BRES, chez le notaire, l'acte d'acquisition des parcelles communes du lotissement La Galinelle.

Il précise qu'à cette occasion, il a constaté que les parcelles ayant fait l'objet d'un alignement et situées le long du chemin du réservoir en amont du lotissement étaient toujours propriété de Monsieur BRES. Avec l'accord de Monsieur BRES, il propose au CM que les parcelles cadastrées B n°2335 et 2406 intègrent le domaine communal. Il s'agit d'une régularisation.

Adopté à l'unanimité



4) Adoption du rapport de la CLET du 1^{ier} décembre 2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge (CLET) a approuvé le 1^{ier} décembre 2011 le rapport sur l'évaluation du transfert de charge entre la CCVH et ses communes membres au titre des compétences suivantes :

- Gestion du service public intercommunal de l'enseignement musical par régie directe : entretien et gestion des locaux de l'école de musique intercommunale pour les antennes de Gignac et St Pargoire.
- Entretien, animation et gestion d'équipements d'accueil du jeune enfant dans le cadre du service public intercommunal de la petite enfance par régie directe : gestion des structures multi-accueil du jeune enfant « Les Calinous » de Gignac et « Les Lutins » de Montpeyroux.

Adopté à l'unanimité

5) Modification des statuts de la CCVH dans le cadre de la compétence Petite enfance, enfance et jeunesse

Monsieur le Maire informe le conseil que le Conseil communautaire a délibéré le 21 novembre 2011 afin de demander aux communes membres de modifier les statuts de l'établissement de manière à intégrer les nouvelles actions concernant la petite enfance, mais également celles liées à l'enfance et à la jeunesse, qu'il propose de transférer.

Adopté à l'unanimité

6) Recensement de la population

M. le Maire rappelle au conseil que la Commune doit procéder à l'enquête de recensement 2012 du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

Il précise que les 3 agents (JULLIEN Corinne, CAPELLI Carine et BALUST Pascal) seront rémunérés sur les bases de la dotation forfaitaire de recensement en ajoutant à chacun une indemnité de 300€.

Adopté à l'unanimité

7) Achat auto-laveuse

M. le Maire rappelle que l'auto laveuse de la salle polyvalente est tombée en panne. Compte tenu du montant du devis pour la réparation (900€), il est envisagé de la remplacer.

Franck VIDAL, qui dispose de plusieurs devis, demande au CM de l'autoriser à analyser ces devis et de procéder à l'achat du matériel le mieux adapté pour une enveloppe maximum de 3 500€.

Adopté à l'unanimité



8) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012

M. le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif (mars 2012), la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011.

Adopté à l'unanimité

9) Libéralisation des droits de plantation

M. le Maire fait part du courrier reçu de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) et relatif la décision de la Commission Européenne de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1^{er} janvier 2016.

Ce courrier interpelle le gouvernement et le Chef de l'Etat pour demander à la Commission européenne de revoir sa position sur le sujet.

1 abstention (Yvan BURTIN)

Adopté à l'unanimité

10) Questions diverses

Franck VIDAL précise qu'il se désolidarise de la décision de permis de construire accordé à SCEA Château de Valloubière. Pascal DELIEUZE, Thierry FABRE, Pierre KorpAL et Jocelyne KUZNIAK se joignent à sa position.

La séance est levée à 19 H 45

Le Maire,

Jean-François RUIZ